

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1438

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faiseuses d'histoire



«Une histoire des femmes est-elle possible?» demandait en 1984

**la grande historienne Michelle Perrot.
Depuis lors, on a fait beaucoup de chemin.**

Le mois prochain sera l'occasion de faire le point au grand colloque organisé à Fribourg par les historiennes suisses (voir p. 12).

Femmes en Suisse a choisi de présenter quelques aspects thématiques et bibliographiques (voir les pages culturelles) de l'histoire des femmes dans la francophonie.

Thérèse Moreau

L'historien Jules Michelet, «père» de l'histoire contemporaine, s'indignait qu'on mit «très sottement» le vocable *histoire* au féminin, qu'on lui attribuât une muse, alors que c'était en réalité «un rude et mâle sauvage». De fait, l'histoire officielle a longtemps voulu occulter les femmes. Il y eut d'abord le récit des conquêtes, des guerres et batailles, celui des faits et gestes des rois et des puissants. C'est la Révolution française qui fit entrer la bourgeoisie, puis le peuple dans le champ de l'histoire. Vinrent encore à travers l'Europe les révoltes de 1848 qui permirent aux masses laborieuses de se faire une petite place au soleil de la science. Cette his-

toire était toujours celle des hommes, ils y transmettaient leur héritage socio-culturel, y créaient leur nation, leur loi. Ce fut grâce à cette dernière qu'ils s'inventèrent des racines, des droits leur permettant d'en-vahir tel territoire, de s'approprier tel patrimoine. Le meilleur exemple en est peut-être la fameuse loi salique qui empêchait les femmes de régner au moment de la guerre de Cent Ans.

Histoires de famille

Ainsi l'histoire a-t-elle pour fonction de légitimer le groupe social, de l'inscrire dans le temps et de lui donner le droit d'exister. Or, dans une idéologie masculiniste, ainsi que l'affirme Proudhon, «l'idée gouvernementale naquit [...] des mères de la famille et de l'expérience domestique». Il s'établit alors une métaphore, voire une symbiose entre le public et le privé: «la famille devient l'embryon de l'État dont elle reproduit les catégories essentielles: le roi dans le père, les ministres dans la mère et les sujets dans l'enfant». Dans un tel système, les femmes ne sauraient être autre chose que des passeuses. Ce sont les média-trices entre le père et l'enfant, elles garantissent la légitimité de l'héritage. D'où l'importance de l'enfermement des femmes, de leur mise sous tutelle, de leur exclusion du groupe national si elles trahissent en épousant et en «donnant» un enfant, un fils à l'Autre, l'étranger. Ici les femmes ne font pas l'histoire, elles sont tout au plus des faiseuses d'histoires, des semeuses de troubles. Ce sont des empêcheuses de progresser en

long et c'est ainsi qu'on a longtemps voulu, en France, parmi les partis politiques dits de gauche, refuser le droit de vote aux femmes en raison des dangers qu'elles auraient fait courir à la République. Aujourd'hui encore, le vote ou inversement, l'abstentionnisme, des femmes, paraît à plusieurs la raison principale de l'absence de ceci ou de la présence de cela...

Pas d'histoire, les femmes?

Mais faire, écrire l'histoire, c'est aussi raconter des histoires. Et si l'histoire officielle et académique n'a pas retenu les femmes, celles-ci ont profité de leur statut de conteuses pour mettre en mots l'histoire au féminin. De Christine de Pizan à la comtesse d'Agoult (pseudonyme Daniel Stern), de Madeleine de Scudéry à Edith Thomas, de Louise Michel à Simone de Beauvoir, des femmes ont écrit l'histoire de leurs ancêtres et de leurs contemporaines pour léguer aux générations suivantes un «matrimoine» qui légitimerait le pouvoir des femmes. Avec le mouvement de libération des femmes et la difficile entrée de celles-ci dans les structures académiques, nous redécouvrons non seulement la vie ordinaire des femmes de jadis, les discriminations qu'elles eurent à subir, mais aussi leur courage dans le quotidien comme dans la révolte. Savoir qu'il y a toujours eu des femmes pour résister à la tyrannie patriarcale, pour s'approprier et distribuer le savoir, nous rend, comme me le disait une lectrice de la *Cité des Dames*, fières et heureuses d'être femmes. Connaître son passé permet d'aller vers un avenir choisi et d'assumer son présent. ↗

Arrachées à l'oubli

L'histoire des femmes en Suisse

Traditionnellement occultée de l'histoire officielle, il y a très peu de temps que l'histoire des femmes en Suisse est étudiée.

Depuis une vingtaine d'années, soucieuses de rendre visible ce qui est trop longtemps resté invisible, des historiennes travaillent à mettre en lumière l'histoire des femmes.

*Chantal Magnin
traduite par
Martine Chaponnière*

rie hommes pour représenter l'humanité, et ce, pas seulement en Suisse.

D'une génération à l'autre

Les historiennes féministes de Suisse ont aussi commencé par un travail de mémoire pour (re)constituer l'histoire des femmes. Elles se sont regroupées au début des années 1980 pour attirer l'attention sur l'oubli des femmes dans la recherche. Des étudiantes et des assistantes de l'Université de Berne sont à l'origine de la première rencontre des historiennes. Depuis lors, des rencontres ont lieu régulièrement tous les deux ou trois ans, organisées chaque fois par des étudiantes et des assistantes d'une université différente. Elles sont institutionnalisées sous le nom de «Journées des historiennes suisses», et donnent lieu à d'intéressantes publications qui permettent de voir clairement dans quelle direction se développe la recherche. À ses débuts, celle-ci se concentrait d'une part sur les conditions de vie des femmes, leur travail, leur vie quotidienne, et d'autre part sur l'histoire des organisations féminines. Cette dernière fut notamment rendue

possible par la création, en 1982, des archives – spécialisées dans l'histoire des femmes en Suisse – de la Fondation Gosteli à Worblaufen, dans le canton de Berne. Aujourd'hui, parallèlement au travail de cette première génération d'historiennes, une deuxième génération définit d'autres priorités, comme en témoigne le titre plutôt abstrait du prochain congrès des historiennes, «Genre et savoir», qui aura lieu les 18 et 19 février 2000 à l'Université de Fribourg.

Entrer dans l'université

Parallèlement au développement de l'histoire des femmes, on vit l'essor de la recherche plus générale sur les rapports entre femmes et hommes ainsi que sur la catégorie femmes. Il n'est dès lors pas étonnant que dans ce cadre, ce soit la recherche en histoire qui soit académiquement la mieux établie. L'Université de Bâle, par exemple, a ouvert un poste de professeur-e extraordinaire pour l'histoire des femmes et des rapports de sexe, poste actuellement occupé par Regina Wecker. Des professeures comme Anne-Lise Head à Genève et Beatrix Messmer à Berne enseignent ou ont enseigné l'histoire des femmes dans le cadre de leurs fonctions. C'est aujourd'hui la professeure Brigitte Studer qui occupe, depuis deux ans, la chaire de Beatrix Messmer à Berne. En outre, de nombreuses historiennes ↗

... travaillent dans ce domaine, en dehors de l'institution universitaire. Elles ont étudié, entre autres, les conséquences de l'industrialisation sur la vie quotidienne des femmes, la longue histoire de l'introduction du suffrage féminin, la campagne menée dans les années 1930, en pleine crise économique, contre les ménages gagnant un double salaire, mais en fait dirigée contre les femmes, ou encore le rôle des femmes dans la culture des salons au siècle des Lumières.

Diffuser l'histoire des femmes

Les diverses activités entreprises dans le domaine de l'histoire des femmes n'ont eu cependant que peu d'écho. C'est pourquoi la Commission fédérale pour les questions féminines a saisi l'occasion du 150^e anniversaire de la Confédération pour publier un dossier sur l'histoire des femmes et de l'égalité en Suisse: il recense par thème et par ordre chronologique les événements les plus marquants, de 1848 à 1998. Toujours à l'occasion du 150^e anniversaire, les historiennes ont publié *Pognon, Piété, Patience: les femmes suisses et la naissance de l'état fédéral* (Genève: Mé-

tropolis, 1998) édité par un collectif, «Femmes Tours». Il s'agit en fait de la réunion en un seul volume de l'ensemble des tours de villes au féminin organisés en Suisse. Ceux-ci constituent un moyen important de diffuser l'histoire des femmes auprès d'un large public.

Pas seulement les femmes

On trouve dans l'histoire contemporaine des femmes de nombreux courants théoriques et des méthodes de recherche très différentes. C'est précisément cette diversité qui a constitué le thème choisi pour la 9^e rencontre des historiennes tenue à Berne en 1998. L'article de l'historienne américaine Joan W. Scott, publié en 1986, a ouvert cette nouvelle voie grâce à une approche théorique du concept de genre (v. page 13). Ce ne furent plus uniquement les femmes qui furent l'objet principal de recherche, mais le rapport entre les sexes, en tant qu'ordre social. Le genre est devenu une catégorie qui peut varier en fonction de l'histoire et de la culture. La représentation symbolique des rapports de sexe dans la littérature et dans l'art a fait l'objet d'un examen beau-

coup plus approfondi, de même que les associations masculines ou l'armée qui firent leur entrée dans le champ de ces recherches.

Une nouvelle conceptualisation

Les discussions actuelles portent sur le fait de savoir comment les catégories structurelles de «genre», «classe», «ethnie» et «génération» interfèrent les unes avec les autres et s'influencent mutuellement. On trouve parmi les autres questions qui se posent les suivantes: les découvertes faites par l'histoire des femmes et des rapports de sexe contraignent-elles à une réécriture de l'histoire dite «générale»? Faut-il envisager une nouvelle périodisation? Quels sont par exemple les critères qui permettent de parler de «démocratie» ou de «modernisation»? Et quand les droits de «l'homme» ont-ils vraiment commencé à être considérés comme des droits humains?

Chantal Magnin a étudié l'histoire et la sociologie à l'Université de Berne. C'est là qu'elle travaille aujourd'hui, en tant que collaboratrice scientifique à la division pour l'égalité entre femmes et hommes.

(es intitulés sont de la rédaction)

breux égards ont mené des luttes contemporaines telles celle pour le droit à l'avortement, et effondrée de voir combien les mentalités dominantes et les réalités quotidiennes de ces années-là étaient plus proches de celles de ma mère, voire de ma grand-mère que des miennes. Je comprends mieux ce que peuvent éprouver nos enfants et petit-e-s-enfants à nos histoires «anciennes», car il m'est difficile d'imaginer qu'un professeur de philosophie dise à l'une de mes contemporaines qui lui avouait ses ambitions intellectuelles: «Et puis quoi encore, vous voulez une garçonne? Vous allez vous marier et avoir des enfants» (p. 53), alors qu'en 1959, mon professeur de philosophie nous donnait à lire et commenter *Le Deuxième sexe*.

Récits de vie

Les éditrices ont choisi la méthode du récit de vie car tout autre engagement, nous disent-elles, eût été une trahison du slogan «le personnel est politique, le politique est personnel», mais il me semble que ce choix ne vise pas simplement une entrée dans l'histoire officielle, si importante soit-elle, mais surtout une volonté de matrimoine, de transmission aux nouvelles et futures générations, de message pour l'avenir.

Leur histoire doit nous inciter à revendiquer haut et fort le nom de féministe, à entrer dans le mouvement, à vouloir encore et toujours changer la vie.

(tm)

1. Budry, Maryelle et Ollagnier, Edmée (éd.), *Mais qu'est-ce qu'elles voulaient*. Lausanne, Éditions d'En-Bas, 1999.

2. Les six racontentes sont anonymes, ce que l'historiographe que je suis ne peut que regretter. C'est ainsi qu'il est difficile de faire l'histoire des féministes françaises de 1848 ou 1870, car nous ne savons souvent qu'un prénom ou un nom d'emprunt. Puis-je donc suggérer que chacune donne des informations biographiques et que celles-ci soient déposées avec un exemplaire du livre aux archives de la vie privée afin que les futures historiennes puissent y avoir un jour accès?

La transmission du féminisme

Ayant «ressenti concrètement le manque d'histoire officielle», Maryelle Budry et Edmée Ollagnier ont servi d'accoucheuses à la «première esquisse» du Mouvement de libération des femmes (MLF) genevois, voulant donner ainsi «envie à des historiennes chevronnées de se plonger dans nos archives et de nous donner une véritable histoire de notre mouvement» (p. 144). Pour ce faire, elles

nous offrent *Mais qu'est-ce qu'elles voulaient*¹, le récit éclaté de six pionnières² ainsi qu'une chronologie des événements et souvenirs allant de 1970 à 1983. Le but est de nous montrer, comme l'affirme Émilie, que «je ne serais pas la personne que je suis sans le MLF» (p. 172), car notre vie à toutes et à tous en a été changée. Les éditrices, comme les protagonistes, ont donc choisi non de nous livrer des documents

bruts (à l'exception de quelques textes en dernière partie) mais des récits travaillés dans une perspective féministe où elles (se) racontent leur histoire personnelle afin de comprendre comment leur engagement féministe les a construites.

Admiration et surprise

Venant d'ailleurs, je suis en même temps admirative envers ces femmes qui à de nom-

Le poids de l'histoire



Années 1920. Les suffragistes protestent contre le rythme d'escargot auquel se traîne le suffrage féminin.

Thérèse Moreau

Un ouvrage historique est né presque 20 ans après l'inscription du principe de l'égalité entre sexes dans la Constitution. Il analyse les progrès survenus côté femmes.

Femmes et discriminations en Suisse: *le poids de l'histoire*¹: l'ouvrage est né d'un amer constat, celui de la contradiction entre l'inscription dans la Constitution helvétique le 14 juin 1981 du principe de l'égalité entre femmes et hommes et du peu de progrès accompli par la classe des femmes. Les historiennes Head-König et Mottu-Weber ont donc voulu analyser et faire reconnaître le poids des discriminations et des préjugés ancestraux à l'encontre des femmes. Pour ce faire, elles ont fait émerger de façon plurielle et diversifiée l'importance de la catégorie femmes dans tous les rouages de la société helvétique. Elles ont donc choisi quatre champs d'analyse:

1. La condition juridique et le statut des femmes dans le droit moderne et ancien. Les historiennes rappellent la mise sous tutelle généralisée ayant commencé au XVI^e siècle et qui a abouti au Code Napo-

léon encore en vigueur dans les années 1980. Et si le rôle de la religion ne doit pas être négligé, l'analyse de la condition juridique du statut des femmes dans le droit démontre que la volonté d'exclure les femmes de l'héritage et du patrimoine poussa le politique à s'accrocher à la tutelle maritale. On voit également la dégradation du pouvoir des femmes lorsqu'il s'agit du droit de donation ou de témoigner en justice. C'est ainsi que la loi de Berne exigeait le témoignage de quatorze femmes (pourquoi ce chiffre et non un autre?) pour qu'il y ait preuve officielle.

2. L'éducation des femmes. Le cas de Genève fait ici l'objet d'une étude particulière. Les historiennes rappellent également le cas de la ville de Lucerne où les filles n'avaient pas droit à l'apprentissage de l'écriture et où l'on insistait sur les travaux d'aiguilles... Nous ne sommes pas loin du pro-

gramme éducatif choisi par Jean-Jacques pour Sophie!

3. Les femmes dans l'économie. On voit que si l'économie a été un domaine de recherche, celle-ci portait uniquement sur le travail salarié. C'est pourquoi des secteurs comme la domesticité, le commerce ou l'enseignement sont relativement peu documentés. Les autrices de Femmes et discriminations en Suisse: le poids de l'histoire se sont, quant à elles, intéressées tout particulièrement au lieu de la production féminine pour montrer comment la discrimination est diversifiée de ville en ville ainsi qu'aux disparités salariales qui, rappelons-le, perdurent encore.

4. Le système judiciaire et les femmes. Ce sont souvent par les archives des cours de justice que l'on peut «entendre» les femmes mais cela signifie également que leurs témoignages sont rendus par le biais des voix et des lois masculines et masculinistes. On s'en rend bien compte dans l'attitude différenciée de la justice romande (XVII^e – XIX^e) à l'égard des voleuses et de celles qui commettent un infanticide, lequel est passible de la peine capitale.

Cet ouvrage nous prouve, s'il en était besoin, que le progrès social n'est jamais linéaire et que le statut des femmes ne saurait changer sans un mouvement féministe fort, sans volonté politique affirmée de redressement, de justice envers les femmes.

1. Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber. Femmes et discriminations en Suisse: le poids de l'histoire. Genève: Publications du département d'histoire économique, 1999, 235 p.

Repères**Quelques dates charnière de l'histoire des femmes en Suisse**

18 ET 19 FÉVRIER 2000

**10^e congrès suisse des historiennes
Uni-Miséricorde à Fribourg**



Résumé du programme

VENDREDI 18 FÉVRIER

9H15	Bienvenue du recteur de l'Université de Fribourg
9H30	Contextualisation du savoir (Sandra Harding et Mona Singer)
14H30	Ateliers
18H45	Apéro
20H	Souper

SAMEDI 19 FÉVRIER

9H15	Transmission du savoir (Françoise Mayeur et Liliane Mottu)
11H15	Ateliers
16H15	Table ronde

**Renseignements**

Tél.	026/300 70 40
Fax	026/300 97 16
Courriel	histtag@unifr.ch
Site	www.unifr.ch/histtag

Tarifs

40 fr.	pour étudiant-e-s ou pour un jour
60 fr.	pour les autres.

La Commission fédérale pour les questions féminines a récemment publié deux volumes sur les Événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998. En voici quelques extraits.

1893

La Fédération suisse des ouvrières est la première organisation à revendiquer le suffrage féminin.



NMK 99

1909

Fondation de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

1912

Fondation par Émilie Gourd du mensuel *Le Mouvement féministe* (aujourd'hui *Femmes en Suisse*).

1958

La commune de Riehen (Bâle-Ville) est la première commune de Suisse à instituer le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

1971

Introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral, par vote populaire: 65.7% de oui contre 34.3% de non.

1975

Le 4^e Congrès des femmes suisses décide de lancer l'initiative «Droits égaux entre hommes et femmes» et demande l'institution d'un organe fédéral pour les questions féminines.

Le Mouvement de libération des femmes (MLF) organise son anti-congrès, qui traite entre autres de la question de l'avortement.

1981

Adoption par le peuple de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1988

Création du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Des institutions similaires suivront dans les cantons et les grandes communes.

1991

Session des femmes dans la salle du Conseil national à l'occasion des 700 ans de la Confédération, des 20 ans du suffrage féminin et des 10 ans de l'article constitutionnel sur l'égalité.

Grève nationale des femmes le 14 juin: des milliers de femmes réclament que les questions d'égalité progressent plus rapidement.

1996

Entrée en vigueur de la loi sur l'égalité, qui interdit la discrimination dans la vie professionnelle et améliore les moyens juridiques de faire respecter l'égalité des salaires.

1999

L'assurance maternité prévoyant 14 semaines payées à 80% pour les salariées et une allocation de base pour les femmes sans emploi rémunéré est rejetée par le peuple.